



Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc

De la F.R.B.T.A, association sans but lucratif.

Renaix, le 20 décembre 2010.

Procès Verbal du CA du 05 novembre 2010.

Tenu dans les locaux du siège social de l'association : 1, Avenue de Marathon à 120 Bruxelles.

Corrigé le 25-01-2011 suivant remarques reçues

Accepté par le CA étendu le 07-02-2011

Présents : F. Hanique, P.J. Lemaire, C. Boxho, M. Ronsse., B. Florent,
E. de Ryckere, G. Delcominette, M. Palasti, H. Willems.
L. Lejeune (Secrétaire administratif).

Excusés : P. Meunier, P. Delvaux, J. Rosière.

Invité présent : P. Wiggeleer (Président FRBTA).

Ouverture de séance : 19h30

ORDRE DU JOUR : PV = 09 pages

1. Accueil par le Président :

Accueil des membres du C.A. :

En l'absence du Président, excusé, la Secrétaire générale ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. Points prioritaires :

2.1. a. Remplacement administrateur démissionnaire en LFBTA :

Suite à l'appel à candidature (afin de pourvoir au remplacement du vice - Président démissionnaire, pour application de l'article 29 des statuts), cinq candidatures ont été reçues dans les délais demandés (25-10-2010).

A savoir : Madame Marika Palasti et Messieurs André De Maere, Philippe Prieels, Philippe Estievenart et Henri Willems.

Art 29 : En cas de vacance au cours d'un mandat, le conseil d'administration **peut**, sous sa responsabilité, charger un des ses membres ou un tiers d'assurer la fonction jusqu'à la prochaine assemblée Générale statutaire qui nommera un Administrateur pour achever le mandat.

Vu le nombre de candidats, le **Conseil d'administration** de la LFBTA **décide à l'unanimité des présents, de laisser la fonction vacante** jusqu'à la prochaine AG statutaire du 19 février 2011 (dans 3 mois).

Un appel à candidature, pour achever le mandat laissé vacant, sera joint au courriel envoyé aux cercles prochainement (courriel pour demande des noms des mandataires pour l'AG 2011).

Les candidatures sont à envoyer, par courrier postal uniquement, à l'adresse du Président de la LFBTA pour le 16-01-2011 au plus tard.

Le **Conseil d'administration** de la LFBTA **décide à l'unanimité des présents, de valider les cinq candidatures citées ci-avant**. La Secrétaire générale préviendra les candidats de la décision du CA.

En outre, ils seront conviés à participer en observateurs à la prochaine réunion du CA (07-01-2011).

2.1. b. Responsabilités assurées par démissionnaire :

Le vice - Président démissionnaire assurait le suivi de l'International ... inscriptions préliminaires, inscriptions définitives, etc. ... aux compétitions internationales.

La gestion de cette responsabilité doit continuer à être assurée ... qui assure ?

2.2 BAOC 2011:

La décision de la FITA de faire concourir recurves et compounds à des distances différentes (70m et 50m) implique que l'organisation des BAOC 2011 doit être aménagée.

Le Directeur technique présente un projet de règlement pour 2011 qui propose 4 formats de compétition :

- 1- BAOC-1 jour 70-50 ... soit 16 cibles recurves et 16 cibles compounds ... pas de problème pour les qualifications, les deux catégories tirent par volée de 6 flèches. ... soucis pour les éliminatoires et finales, les recurves tirent des volées de 6 flèches, les compounds des volées de 3 flèches.
- 2- BAOC-2 jours 70-50 ... soit, le samedi pour les recurves et le dimanche pour les compounds ... ou vice versa.
- 3- BAOC-1 jour 70m pour tous ... seul les recurves seront classés pour le BAOC.
- 4- BAOC-1 jour 50m pour tous ... seul les compounds seront classés pour le BAOC.

Si le choix du format est laissé aux organisateurs, la préférence du CA de la LFBTA est le format « 1 jour 70-50 ».

Le règlement pour les BAOC 2011 doit encore être finaliser et obtenir l'aval des ligues et de la fédération.

La **proposition** du Directeur Technique est **approuvée à l'unanimité des membres du CA étendu aux délégués, présents**. Elle sera proposée à l'approbation de l'UC de la FRBTA le 13 décembre 2011.

Pour information : le format retenu actuellement pour les qualifications dans les Worlds Cup et Championnats Mondiaux est : FITA 4 distances pour les recurves ... 2x50m pour les compounds.

Pas d'information pour les organisations continentales (EMAU).

Le choix est-il définitif, rien n'est moins sûr ... la FITA nous a habitués aux décisions et contre décisions.

2.3 Modification R.O.I. :

Comme décidé lors du CA du 18 juin 2010, la proposition de modification du R.O.I. réalisée sur base du travail présenté au nom du Conseil de discipline par André De Maere a été présentée à l'avis des membres composants les conseils de discipline.

La version reprenant les amendements souhaités par ces derniers est prête depuis la mise en octobre pour application.

L'application est toutefois reportée, un courrier du 19-10-2010 de l'ADEPS impose un nouvel aménagement du R.O.I. pour mise en concordance des articles visant la gestion de la lutte contre le dopage.

Le code antidopage de la LFBTA composé par les articles ad oc du ROI adaptés comme demandé, devant être, à la demande du Ministre des sports, déposée à l'administration pour le 15 novembre 2010 au plus tard.

La **proposition du R.O.I. LFBTA** présentant l'adaptation des articles concernés par le code anti-dopage aux dernières modifications du code AMA est **approuvée à l'unanimité des membres du CA étendu aux délégués, présents**.

Une copie des versions du R.O.I. (dont question ci-avant) et du code antidopage de la LFBTA et les articles 10 et 11 du code AMA sont jointes au présent PV archivé au secrétariat administratif.

3. Accueil des Nouveaux Membres et Agréation provisoire d'un cercle :

ACCUEIL NOUVEAUX MEMBRES :

Accueil n° 1-2011 (septembre 2010) : 101 nouveaux membres sont à accepter, 30 cercles sont concernés.
Accueil n° 2-2011 (octobre 2010) : 95 nouveaux membres sont à accepter, 24 cercles sont concernés.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration étendu aux délégués, approuve l'inscription des 196 nouveaux membres (copies des listes ont été remises aux membres du CA étendu présents. Elles sont jointes à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA).

TRANSFERTS 2010-2011 :

Le conseil d'administration étendu aux délégués a approuvé à l'unanimité, les transferts conformes aux règlements LFBTA par courriel (entre le 21 et le 23 octobre 2010 par 11 /11 votes positifs ... le vice - Président démissionnaire ne votant pas).

Une copie de la liste des transferts a été remise aux membres du CA étendu présents. Elle est jointe à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA.

4. Approbation des projets de Procès Verbaux de l'AG et du CA :

CA étendu du 27-08-2010 :

A l'unanimité des membres du conseil d'administration étendu, le procès verbal du CA étendu du 27 août 2010 est accepté tel que modifié suivant les remarques envoyées au secrétaire administratif.
Une copie du PV est jointe à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA).

5. Rapport des délégués du tir nature et des provinces :

5.1 Délégué tir nature :

Championnat d'Europe 3D à Sassari (Sardaigne) :

- En longbow homme, Serge Verrier gagne le bronze
- En instinctif-bow dame, Claudine Boxho est 6^{ème} et Mireille Toussaint 7^{ème}
- En instinctif-bow homme, Simon de Wrangel est 16^{ème} et Jean-Marc Heine est 17^{ème}
- En barebow homme, Peter Puttemans (HBL) est 9^{ème}, Daniel Bungeneers 17^{ème} et André Lucas 18^{ème}
- En compound homme, Vincent Vandervelden est 28^{ème}.
- En équipe, les Belges terminent à la 7^{ème} place sur 11

Préparation élites 3D 2011 :

- Deux stages sont déjà réservés à Bourgogne archerie, un fin avril et l'autre 10 jours avant le championnat du monde 3D 2011 qui aura lieu en Autriche.
- Une participation au festival 3D de Candé (France) est également programmée.
- Les entraînements mensuels restent évidemment d'actualité.

Diplôme 3D-2D :

- La Commission nature sollicite près de la FRBTA un budget pour réaliser des diplômes qui seront remis aux archers lors de la proclamation des résultats des Championnats de Belgique 2D et 3D.

Archer qui demande accès à l'élite 3D :

- Monsieur Denuit souhaite être intégré à l'élite ... attendre décision de la commission de sélection.

5.2 Délégué de la province de Brabant :

Le délégué du Brabant s'étant excusé pour cette réunion, il a transmis à la Secrétaire générale et au secrétaire administratif les questions de sa province.

Courrier de 2009 :

- *Malgré une promesse ferme lors de l'AG (février 2010), le cercle GPE est toujours en attente d'une réponse à son courrier de 2009. Le Président (excusé) sera informé.*

Distinctions :

- *Proposition pour brevets réussis dans les cercles : prise en charge par les cercles. La question avait déjà été soulevée et reçu une réponse négative qui reste inchangée. Le secrétaire administratif a perdu les brevets préparés fin juillet ainsi que plusieurs fichiers types concernant distinctions et records dans les soucis informatiques qu'il a connu lors de la reprise en septembre. Il fera de son mieux pour résorber le retard engendré par ces accidents sans toutefois négliger les nombreuses prestations prioritaires qui se présentent chaque semaine.*

Championnats de LFBTA en salle :

- FAO n'a toujours pas reçu de courrier officiel de la LFBTA d'obtention de l'organisation.
- FAO souhaite quelques précisions à propos des frais pris en charge par la LFBTA. Le Trésorier leur fourni l'information.

BAOC 2011 :

- GAU aura-t-il une réponse suffisamment tôt que pour lui permettre d'établir son terrain ?
Se rapporter au point 2.2 du présent procès verbal.

5.3 Délégué de la province de Hainaut :

Records de Belgique :

- Les cercles de la Province du Hainaut souhaitent que les records de Belgique puissent être attribués lors de tous les tirs repris dans les calendriers LFBTA et HBL qui sont organisés en suivant le règlement FITA et ce indépendamment du niveau accordé à l'organisation, province, ligue ou national. La question sera proposée à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'UC.

5.4 Délégué de la province de Liège :

Formation Niveau 1 2010 (initiateur) :

- Un participant n'a manifestement pas le niveau requis pour devenir initiateur. Ses connaissances en matière de tir à l'arc sont totalement inexistantes. Le titulaire de la formation lui avait imposés certaine contraintes qu'il n'a pas respecté. L'intéressé ne pourra présenter les examens théoriques, le titulaire l'en avertira.

5.5 Délégué de la province de Luxembourg :

Fusion des cercles 611ACS et 613 MAC :

Les tractations pour une fusion des matricules 611 ACS « Archery Club du Sud » et 613 MAC (Messancy Archery Club) sont en cour.

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu sans toutefois aboutir à un accord qui satisfasse les deux parties et qui soit en accord avec les règlements de la LFBTA et les lois et décrets.

La délégué de province et le secrétaire administratif apporte leurs aides pour permettre une issue favorable le plus rapidement possible.

- STATUTS/REGLEMENT = Attendre modifications demandées
- R.O.I. = néant
- SIEGE SOCIAL = Rue Floréal, 42 à 6791 ATHUS ... Province de LUXEMBOURG.
- LOCAUX = Rider's Park à 6780 Messancy et complexe sportif du Lac, 50 à 6780 Messancy
- TERRAIN = néant
- COURRIEL = acs.secretaire@gmail.com
- CONSEIL d'ADMINISTRATION = actuellement pas en accord avec statuts et ROI LFBTA.

5.6 Délégué de la province de Namur :

Excusé...

6. Secrétariat administratif :

6.1 Courrier :

AG 2011 recherche locaux : 27-09-2010, demande d'offre pour organisation de l'AG 2011 au GSR
29-09-2010, voici l'offre du GSR :
-Locaux gratuits
-Apéritif dînatoire (120-150 personnes)
6€/personne pour 3 demi sandwich et 2 tickets boissons.
-Café pour pose, forfait 20€.

A l'unanimité des membres du conseil d'administration présents, l'offre de GSR est retenue.

Le secrétaire administratif informera le cercle au nom du CA.

AISF ...Questionnaire évaluation décret du 08-12-2006 : reçu le 15-10-2010 ...réponse envoyée par
courrier

6.2 Recyclage chefs activités de l' ADEPS :

Avec l'accord du Directeur Technique, une offre pour attribution d'un marché public de service par procédure négociée sans publicité (inférieur à 5500€ HTVA) sera envoyée avant la date butoir du 19-10-2010.

L'offre concerne une formation au Tir à l'Arc dans le cadre du recyclage annuel des Chefs d'activités des centres sportifs et des centres de conseils du sport de l'ADEPS.

Les intervenants seront serge Jacques (Niveau 2 ADEPS et licencié en éducation physique) et Marina Prelipcean (niveau 2 ADEPS, bachelière sportive en Roumanie et sportive de haut Niveau).

L'offre a été réalisée en collaboration avec Serge Jacques sur base de celle de 2009 (organisée par Daniel Fievet).

6.3 Formation niveau 1 2010 :

Les cours théoriques ont tous été donnés. L'examen théorique oral aura lieu le dimanche 28 novembre 2010 à Liège. La moitié des stagiaires seront convoqués le matin, l'autre moitié l'après-midi.

La présentation de la partie pratique de la formation se fera le jour de l'examen. Il sera demandé aux stagiaires d'informer le titulaire des actions retenues (10h au sein de leur cercle et 10h hors du cercle) et leur donner nom et coordonnées de leur maître de stage. Un rapport des activités réalisées sera également demandé. La réalisation des activités et du rapport devront être terminés pour le 31 décembre 2011.

Niveau 1 2010, Facture contestée : la commune de Seraing a envoyé une facture contestée dans la forme par le titulaire (salle de classe + préau pour les quatre journées prévues et chauffage pour les deux premières journées). La facture adressée à l'issue des deux 1ères journées est contestée pour raison d'utilisation de la classe durant 8h + 7h et du préau durant 1h et non les deux durant 8h. De plus ces deux journées n'ont pas nécessité de chauffage. Quant au 2 journées suivantes elles n'avaient pas encore eu lieu.

Le titulaire a téléphoné pour contester et a envoyé un courrier demandant de revoir la facture (20-09-2010). La commune n'a apparemment pas reçu le courrier.

Le titulaire a contacté le receveur communal pour suspendre l'action de recouvrement et permettre d'envoyer le double de la lettre du 20-09-2010 pour rectification de facture (Double envoyé le 04-11-2010).

6.4 Calendrier extérieur 2011 :

Bien qu'il n'y ait pas encore de décision ferme à propos du type d'organisation retenu pour les BAOC, le secrétaire administratif va lancer la procédure pour la réalisation du calendrier des tirs extérieurs 2011.

6.5 Postes à pourvoir en LFBTA :

Les postes suivants sont à pourvoir : un poste d'administrateur, le représentant de la province de Luxembourg au conseil discipline, au conseil de discipline d'appel, les postes de délégué à l'arbitrage du Brabant et du Luxembourg.

7. Gestion de l'Arbitrage :

7.1 Arbitre de garde en LFBTA :

L'administrateur à l'arbitrage soucieux d'éviter à l'avenir le manque d'arbitre lors d'une organisation en LFBTA propose que les cercles s'assurent pour toutes leurs organisations de la disponibilité d'un arbitre de garde à signaler sur le document de demande de tir.

Cet arbitre pouvant être soit un arbitre du club, soit un arbitre extérieur avec lequel il prend un arrangement.

ATTENTION : cet arbitre de garde ne sera sollicité qu'en cas de désistement d'un arbitre prévu par le calendrier d'arbitrage. Dans le cas toujours possible que l'arbitre de garde soit lui aussi empêché de remplir son engagement, il devra trouver lui-même un remplaçant.

A l'unanimité des membres présents moins un, le conseil d'administration étendu aux délégués, approuve la démarche.

Le secrétaire administratif modifiera le document « demande d'organisation » en ce sens et informera les cercles de la décision lors de l'envoi aux cercles.

L'administrateur à l'arbitrage se charge d'informer les arbitres de la décision du CA.

7.2 Polar des arbitres :

La commande réalisée par le Président semble être au point mort. L'administrateur à l'arbitrage souhaite prendre le relais.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration étendu aux délégués, approuve la démarche.

Afin d'éviter le risque de doublons, il est toutefois demandé à l'administrateur à l'arbitrage de contacter le président et de lui demander d'annuler la commande.

Toute nouvelle commande étant liée à la réception d'un courriel du Président confirmant l'annulation.

7.3 Ecussons LFBTA :

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration étendu aux délégués, autorise la commande d'écussons (100).

Écussons destinés aux arbitres (pour blaser) et qui correspondent au modèle (brodé sur les polars pour les arbitres avec fond blanc) approuvé précédemment (avril 2010) mais jamais commandé.

7.14 Equipe « Arbitres Championnats » :

La proposition de mettre en place une équipe d'arbitres (HBL et LFBTA) affectés principalement à l'arbitrage des Championnats LFBTA et Belges ne suscite aucune objection des membres du CA présents.

A cette fin, assurer la fourniture de chemises bleues et de cravate est souhaitable.

La double décision reste à prendre.

8. Gestion de L'International :

Rien à signaler

9. Trésorier :

9.1 Membres :

+/- 1700 membres actuellement

9.2 Plan Programme 2011 :

Le dossier sera déposé à l'ADEPS le mardi 9 ou le mercredi 10 novembre 2010 (date ultime autorisée 15 novembre).

Le document est le résultat du travail réalisé par le Directeur Technique, le trésorier et le secrétaire administratif.

9.3 Décision Plan Programme 2010:

Les dossiers « bourses pour les archers » seront traités dans le courant de la semaine à venir ... à tout le moins ceux pour lesquels j'aurais reçu une réponse.

9.4 Gestion financière LFBTA en 2011:

Le Trésorier continue la collaboration-information avec Madame Claudine Boxho en 2011.

9.5 Pin's FRBTA:

Le stock de pin's au logo de la FRBTA est renouvelé

10. Gestion du « Dopage » :

Pas de nouvelle demande pour exemption thérapeutique

11. Secrétaire générale :

Elites en LFBTA :

- L'attitude de certains élites démontre un réel manque de sérieux ... ils veulent le beurre et l'argent du beurre sans conditions.
Le temps semble venu d'instaurer un contrat LFBTA/Elite précisant les engagements de chacune des parties les obligations ne concernent pas qu'une seule des parties.

Revue « l'Archer » :

- Présenter le palmarès des Champions Européens et Mondiaux qui recevront un bon d'achat offert par Serge sport et une prime offerte par la FRBTA (ne pas indiquer le montant). Les archers concernés en LFBTA sont : Zoé Göbbels, Michèle Massina et Sarah Prieels.
- Article faisant la pub de Win et Win sans contrepartie pour la LFBTA a été refusé.

12. Gestion sportive ... et ... Direction technique :

12.1 Direction technique ... « Pôle Jeune » ... « Equipe Elite FITA » :

« Pôle jeune » : Trois jeunes archers se présentent aux portes du « pôle jeune » : Missoten Ivan (RHC de FOA), GUARGIULO Angelo (RHC de FOA) et LOUIS Quentin (RHC de LIE).

Le conseil d'administration étendu aux délégués présents, accepte à l'unanimité l'intégration des trois archers dans le « pôle Jeunes ».

12.2 Analyse SWOT :

SWOT = Strengths-Weaknesses-Opportunities-Threats ou Forces-Faiblesses-Opportunités-Menace

Le Directeur technique présente l'analyse SWOT de l'association qui sera jointe au plan Programme 2011 à déposer à l'ADEPS pour le 15 novembre au plus tard.

Cette analyse présente forces et faiblesses ainsi qu'opportunités et menaces rencontrées par la LFBTA.

L'ADEPS réalise également une analyse similaire de l'association.

Ultérieurement, une réunion sera organisée pour confronter les deux analyses.

En exemples, quelques points relevés :

- *Forces* : nombre de cercles, bonne structure technique, nombre bénévoles actifs, discipline olympique, sport à maturité tardive, etc.
- *Faiblesses* : contacts avec presse, prix équipement, peu d'archers de haut niveau dans la discipline olympique, temps de formation d'un champion (discipline olympique) long, etc.
- *Opportunités* : démarcher dans les écoles, équiper la LFBTA en matériel d'initiation pour favoriser actions, susciter la création de cercle pour développer proximité de la pratique, etc.
- *Menaces* : trop grande dépendance des subventions communautaires, fonds propres limités, etc.

12.3 Championnat du Monde universitaire :

Coach: Marina Prelipcean

Archers: Dessoys Catheline (CD), Aerts Grégory(CH), Depoitier Julien(CH) et Van Bulck Mathias (RH-HBL).

Résultats individuels:

- Dessoys Catheline, 20^{ème} après qualifications, battue en 16^{èmes}, se classe 17^{ème}.
- Aerts grégory, 20^{ème} après qualifications, battu en 16^{ème}, se classe 17^{ème}.
- Depoitier Julien, 4^{ème} après qualifications, battu en 1/2 et en petite finale, se classe 4^{ème}.

Résultats équipe: (selon règlement CM)

- Dessoys-Aerts-Depoitier, 4^{ème} après qualifications, battus en 1/2, il gagne la petite finale, se classent 3^{ème} (Bronze).

Résultats équipe mixte:

- Dessoys-Depoitier, 8^{ème} après qualifications, battu en 1/4, se classent 7^{ème}.

12.4 Programme de Zoé :

Zoé Göbbels, candidate à la qualification pour les JO 2012 fait preuve d'exigences non compatibles avec ses ambitions.

Elle accepte de participer au Championnat du monde et refuse toute participation à une coupe junior.

Qu'elle ne perde pas de vue que la/les place(s) quota(s), devra (ont) se gagner. En se limitant à participer aux seules compétitions majeures, les chances de gagner le(s) sésame(s) pour une participation au JO seront très faibles.

Qu'elle se rappelle qu'au moins une concurrente de qualité HBL lui disputera le droit d'atteindre le rêve de tous les archers adeptes de la discipline olympique.

12.5 Représentation internationale :

Une archère de nationalité Française affiliée à un cercle de la LFBTA peut-elle représenter la Belgique en International.

Par le passé, une Anglaise, membre d'un cercle de la HBL a déjà représenté la Belgique en Championnat du monde.

S'assurer de la légalité de la démarche près des instances internationales.

Voici le résultat de la recherche du Directeur technique :

Pour pouvoir participer comme membre d'une Equipe Nationale aux Jeux Olympiques, aux Jeux Régionaux ou Territoriaux, aux Championnats du Monde, aux Tournois pour des Records du Monde ou pour des Récompenses et autres épreuves que la FITA reconnaît et régleme, **un athlète doit être en possession d'un passeport valide du pays pour lequel il/elle est membre de l'Equipe Nationale** et ne doit pas avoir représenté une autre association Membre en tant que Membre de l'Equipe Nationale au cours de l'année précédant la date de la compétition.

12.6 Commodités et 3D:

L'UC FRBTA souhaite que lors des organisations 3D, des commodités soient installée pour les dames.

Madame Claudine Boxho, administratrice, membre de l'équipe LFBTA 3D à suggéré que cela pouvait se faire discrètement derrière un arbre. Ce qui peut ne pas être apprécié par certaines dames.

Une tente abritant les facilités ne peut-elle être envisagée.

Le débat ne s'est pas étendu plus avant sur le sujet, mais il est souhaitable qu'un minimum soit mis en œuvre pour satisfaire toutes les parties concernées.

13. Date prochaine réunion : Vendredi 07 janvier 2011 dès 19h00 dans les locaux de LIE à Liège.

Fin de séance : 00h30.

Rédaction du secrétaire administratif

Patrick Meunier
Président LFBTA

Francine Hanique
Secrétaire générale

